



NACELLE AÉRIENNE PLATE-FORME ÉLÉVATRICE

Plan de formation

JOUR I	AM (8h à 12h)	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation magistrale sur les nacelles aériennes et les plates-formes élévatrices. (Normes de l'ACNOR (CSA) C 225-00, B354.2-01, B354.4-02)* • Inspection du harnais et de l'absorbeur d'énergie. • Ajustement du harnais • Évacuation d'urgence <p>* voir les références à la page suivante</p>
		<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation écrite • Correction en groupe et rétroaction
	PM (13h à 17h)	<p>Activités pratiques et évaluation technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inspection de l'engin élévateur • Familiarisation avec la conduite • Familiarisation avec les autres commandes • Déplacement en environnement encombré • Exercices de positionnement du panier • Évaluation de l'environnement et identification des risques • Procédure d'abaissement d'urgence de la machine (utilisation du système auxiliaire et sauvetage) • Stationnement



Règlement sur la santé et la sécurité du travail
Québec – (CSST)



Article 263.1. Engin élévateur à nacelle – formation
Article 264. Protection contre les chutes (en nacelle)

Ligne directrice n° 22 : Matériel de levage mobile
Lignes directrices sur la sécurité dans l'industrie
du cinéma et de la télévision de l'Ontario



Ministère du Travail de l'Ontario

Norme de sécurité pour les chariots élévateurs
CSA B335-04



Association canadienne de normalisation

Construction Health and Safety manual
Construction Safety Association of Ontario

